

Réunion du Bureau Syndical du 1^{er} juillet 2024

Délibération n° 2024/17 portant sur la vente de matériel/matériaux obsolètes au poids à une entreprise de récupération ou de recyclage. Approuvée

Délibération n° 2024/18 portant sur la convention de gestion de services. Convention d'échanges de données géographiques sous format numérique entre le syndicat et le SEC23.
Approuvée

Délibération n° 2024/19 portant sur l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande-Travaux d'extensions, déplacements et renouvellements de canalisations et de branchements sur le territoire du syndicat. Approuvée

Délibération n° 2024/20 portant sur l'attribution du marché de travaux de renouvellement de canalisations fuyardes 2024. Communes de Saint Frion, Saint Pardoux le Neuf/Néoux, Bussière Nouvelle. Approuvée